

## CERTIFICAT D'ADMINISTRATEUR

### Certificat

- ▶ Le certificat atteste que la personne a suivi plusieurs Formations et/ou Ateliers dans le domaine de la gouvernance, en a compris le contenu et l'a mis en œuvre au sein d'un Conseil d'Administration ou de Fondation dont elle fait partie ou avec lequel elle collabore.
- ▶ Le certificat est signé par un animateur de l'ACAD, le Directeur du CRPM et un membre du comité du SwissBoardForum.

### Valeur du certificat

- ▶ Le certificat mentionne le thème du travail de certification, ainsi que la liste des Formation et/ou Ateliers suivis.
- ▶ Les Chambres du Commerce et de l'Industrie de Suisse romande avec lesquelles le CRPM collabore, ainsi que le SwissBoardForum, reconnaissent la validité de ce certificat.
- ▶ Selon les besoins, les animateurs et experts de l'ACAD peuvent attester de la qualité du travail de certification.

## ORGANISMES IMPLIQUÉS

- ▶ ACAD  
Académie des Administrateurs
- ▶ Chambres du Commerce et de l'Industrie de Suisse romande
- ▶ CRPM  
Formation en Management et en Ressources Humaines
- ▶ SwissBoardForum  
Institut suisse des administrateurs
- ▶ Triple A Associés

## PERSONNES RESPONSABLES

### Animateurs de l'ACAD

Tibère Adler  
Dominique Freymond  
Alexandra Post Quillet

### Représentants du CRPM et du SwissBoardForum

Marie-Laure Vonlanthen,  
Directrice du CRPM  
  
Sandrine Hanhardt Redondo,  
Secrétaire romande du SwissBoardForum

### Quelques experts

Florent Ledentu, HEIG-VD,  
spécialiste de gouvernance pour les PME  
Guy Mustaki, Université de Lausanne,  
Professeur de gouvernance d'entreprise, avocat  
Martial Pasquier, Université de Lausanne,  
Vice-recteur  
Ludo Van der Heyden, INSEAD,  
Professeur responsable de l'International  
Director's Program  
Nathalie Brender, Haute école de gestion de Genève,  
Professeure

Selon les thèmes choisis, l'ACAD se réserve la possibilité de faire intervenir d'autres experts et Administrateurs expérimentés.



ACAD

Av. Agassiz 5 - 1003 Lausanne  
T 021 341 31 53  
www.acad.ch

ACAD

Académie des Administrateurs

Programme  
de certification

UNIQUE EN SUISSE



## CONDITIONS PRÉALABLES

La certification est réservée aux candidats répondant aux conditions suivantes :

### Expérience dans la gouvernance d'entreprise :

- ▶ Être Administrateur d'une société anonyme
- ▶ ou Administrateur d'une fondation
- ▶ ou Dirigeant d'une entreprise en relation régulière avec le Conseil d'Administration
- ▶ ou Secrétaire de Conseil depuis plus de deux ans

### Suivi de Formations et/ou Ateliers dans le cadre de l'ACAD ou de Triple A :

- ▶ Avoir suivi plusieurs Formations et/ou Ateliers de l'ACAD ou de Triple A Associés
- ▶ Être membre du SwissBoardForum

### Obtention de 25 crédits au minimum :

- ▶ Réunir au minimum 25 crédits liés aux Formations et Ateliers de l'ACAD, de Triple A Associés et aux conférences de l'ACAD et du SwissBoardForum selon les critères suivants :

Chaque Formation en résidentiel de 2,5 jours =  
10 crédits

Chaque Atelier d'une journée =  
4 crédits

Chaque conférence de l'ACAD ou du SwissBoardForum =  
1 crédit jusqu'à un maximum de 4 crédits

## PROCESSUS DE CERTIFICATION

Géré par un animateur de l'ACAD selon les étapes suivantes :

1

Le participant rassemble les attestations de participation aux Formations et Ateliers de l'ACAD, de Triple A Associés et aux conférences de l'ACAD et du SwissBoardForum prouvant qu'il a obtenu 25 crédits.

2

Il informe un animateur de l'ACAD ou le Directeur du CRPM de sa volonté d'obtenir une certification et du thème qu'il souhaiterait approfondir.

3

Au sein des animateurs de l'ACAD, une personne est nommée comme responsable du processus de certification. Elle prend contact avec le candidat, vérifie l'intérêt du thème de certification, clarifie le périmètre du thème et les questions à traiter.

4

Le candidat rédige un document présentant sa mise en œuvre, dans un Conseil dont il est membre, des enseignements de l'ACAD.

5

L'animateur responsable conseille le candidat et s'assure de la bonne qualité finale du travail de certification. Au moment opportun, il organise la réunion de certification.

6

Le candidat présente son travail de certification devant un jury et défend sa recherche face à des experts durant une heure environ.

7

Les experts donnent leur appréciation sur le travail accompli. Si elle est favorable, le candidat se voit remettre officiellement un certificat d'Administrateur lors de la soirée annuelle de l'ACAD.

## TRAVAIL DE CERTIFICATION

Un document écrit et une défense orale devant des experts.

Le travail de certification doit concerner des questions de gouvernance d'entreprise. Il doit démontrer :

- ▶ l'acquisition des connaissances présentées durant la formation :

- la mise en œuvre pratique de l'enseignement
- la capacité du candidat à prendre du recul face à des situations concrètes
- sa volonté d'aller plus loin dans les bonnes pratiques

- ▶ Le travail doit obligatoirement être consacré à une situation vécue par le candidat en relation avec un Conseil d'Administration ou de Fondation dont il est membre ou avec lequel il collabore. Ce doit être plutôt un témoignage pratique qu'un travail académique.
- ▶ La qualité du travail personnel, la profondeur de l'analyse et la pertinence des réponses proposées sont essentielles. Le nombre de pages n'est pas déterminant.
- ▶ Le travail de certification est un document écrit en format Word ou une présentation en format PowerPoint. Il peut être rédigé en français, allemand ou anglais et défendu lors de sa présentation devant les experts dans l'une de ces trois langues.